



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ARI CONSTRUCTION SA LTD, À LONDRES, SUC-CURSALE DE PAYERNE**, Rue des Terrages 5, 1530 Payerne
2. Date du prononcé de dissolution: 21.12.2017
3. Suspension de faillite: 21.02.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 09.03.2018
5. Avance de frais: CHF 5'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6. Remarques: But : entreprise générale; elle peut effectuer toute prestation de service, toute opération commerciale ou financière, ayant un rapport direct ou indirect avec son but, y compris la prise de participation ou le financement d'autres entreprises.
- Par jugement rendu par le Président du Tribunal civil d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois le 21.12.2017, article 731b CO, la société a été déclarée dissoute; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.
- Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

04076107

